

## ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE

### Objet : règlement d'un équipement communal (city stade)

L'an deux mille seize, le dix-huit octobre

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code pénal ;

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Un règlement intérieur (joint en annexe) a été rédigé pour réguler l'utilisation du city stade situé rue Raffin-Dugens à Murianette (38420).

Ce règlement fixe :

- Les dispositions générales
- La description des équipements
- Les conditions d'accès et les horaires
- Les conditions d'ordre et de sécurité

#### ARTICLE 2 :

Le city stade sera ouvert aux conditions énumérées dans ledit règlement à partir du 22 octobre 2016.

Le Maire se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au règlement.

Fait à Murianette, le 18 octobre 2016

Le Maire, Lucie GRILLO

Affiché le : 19/10/2016...

Retiré le : .....

